

COUR D'APPEL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
GREFFE DE QUÉBEC

N°: 200-09-006728-098
(150-17-001430-070)

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

DATE : 12 septembre 2011

CORAM : LES HONORABLES ALLAN R. HILTON, J.C.A.
JULIE DUTIL, J.C.A.
PAUL VÉZINA, J.C.A.

PARTIE APPELANTE	AVOCAT
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA PIROUETTE	Me SYLVAIN BOUCHARD (Gauthier, Bédard)
PARTIE INTIMÉE	AVOCAT
SYNDICAT DES TRAVALLEUSES DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-FSSS-CSN	Me MARIUS MÉNARD (Ménard, Milliard)
PARTIE MISE EN CAUSE	AVOCAT
CAROL GIRARD, ÈS QUALITÉS	

En appel d'un jugement rendu le 27 mai 2009 par l'honorable Jean Bouchard de la Cour supérieure, district de Chicoutimi.

NATURE DE L'APPEL : **Administratif (révision judiciaire)**

Greffière : Michèle Blanchette (TB3352)

Salle : 4.33

AUDITION

10 h 38 Observations de la Cour;

Observations de Me Bouchard;

11 h 05 Suspension;

11 h 20 Observations de Me Ménard;

Observations de la Cour;

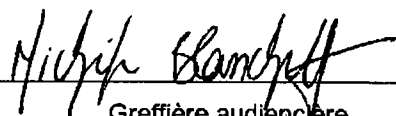
11 h 27 Réplique de Me Bouchard;

Observations de la Cour;

11 h 29 Suspension;

11 h 44 Arrêt.

(s)



Greffière audicière

PAR LA COUR

ARRÊT

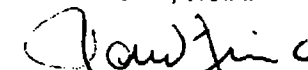
[1] La Cour souscrit entièrement à l'analyse du juge de la Cour supérieure et au dispositif de son jugement.

POUR CES MOTIFS, LA COUR :

[2] **REJETTE** l'appel, avec dépens.


ALLAN R. HILTON, J.C.A.


JULIE DUTIL, J.C.A.


PAUL VÉZINA, J.C.A.